

38^{ème} TIR DE CLOTURE ET TIR FRANCO-SUISSE

Stand de tir de Chamblon

Samedi 5 octobre 2024

Organisation : ASSOCIATION SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

**Tirs de groupes et individuels
aux armes d'ordonnance
Pistolet et fusil**

10 cibles Polytronic à 300 m
2 portiques de 5 cibles à 25 m

**Samedi 5 octobre de
09h00 à 11h45**

**Samedi 5 octobre de
13h30 à 16h00**



Plan de tir

Tir à 300 m (fusil)

Cible « Exercice »

Arme	Ordonnance
Champ des points	A 10 ou 100 points
Nombre de coups	5 coups, coup par coup
Nombre de passe	Maximum 3 passes
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 3.-, munition comprise
Répartition	Aucune

Tir à 25 m (pistolet)

Cible « Exercice »

Arme	Ordonnance
Champ des points	Cible pistolet vitesse 25 m
Nombre de coups	5 coups, coup par coup
Nombre de passe	Maximum 1 passe
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 3.-, munition comprise
Répartition	Aucune

Cible groupe « Chasseron »

Arme	Ordonnance
Champ des points	A 10 points
Nombre de coups	8 : 4 cpc et 4 en série
Nombre de tireurs	5 tireurs par groupe
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Classement	Au total des 5 tireurs du groupe
Répartition	60% des insc. au 50% des gr.
Distinction, CC	Cat. B: A=66, J/V=64, SV=63 pts Cat. D: A=68, J/V=66, SV=65 pts

Cible groupe « Thièle »

Armes	Ordonnance
Champ des points	Cible pistolet vitesse 25 m
Nombre de coups	2 séries de 5 coups, 30 sec. / par série
Nombre de tireurs	5 tireurs par groupe
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Classement	Au total des 5 tireurs du groupe
Répartition	60% des insc. au 50% des gr.
Distinction, CC	Cat. E : A=88, J/V=86, SV=84 pts

Cible répartition « Montélaz »

Arme	Ordonnance
Champ des points	A 10 points
Nombre de coups	6 coups, coup par coup
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Répartition	Immédiate, pendant la durée du tir
60 pts	70.- CHF
59 pts	40.- CHF
58 pts	30.- CHF
57 pts	25.- CHF
56 pts	20.- CHF
55 pts	15.- CHF

Cible répartition « Mujon »

Armes	Ordonnance
Champ des points	Cible pistolet vitesse 25 m
Nombre de coups	2 séries de 5 coups, 30 sec. /par série
Position	Dispositions générales pts 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Répartition	Immédiate, pendant la durée du tir
100 pts	70.- CHF
99 pts	40.- CHF
98 pts	30.- CHF
97 pts	25.- CHF
96 pts	20.- CHF
95 pts	15.- CHF

Cible médaille « Suchet »

Arme	Ordonnance
Champ des points	A 100 points
Nombre de coups	5 coups, coup par coup
Position	Dispositions générales pt 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Rachat	Maximum 2 passes
Classement	Uniquement la meilleure passe
Distinction, CC	Cat. B : A = 395 pts, J/V = 385 pts SV = 380 pts Cat. D : A = 415 pts, J/V = 405 pts SV = 400 pts

Cible médaille « Le Bey »

Armes	Ordonnance
Champ des points	Cible pistolet vitesse 25 m
Nombre de coups	2 séries de 5 coups, duel
Position	Dispositions générales pt 9 et 10
Prix de la passe	CHF 15.-, par tireur
Rachat	Maximum 2 passes
Classement	Uniquement la meilleure passe
Distinction, CC	Cat. E : A = 82 pts, J/V = 80 pts, SV = 78 pts

Dispositions générales – règlements et directives

1. Organisation **Association Suisse de Sous-Officiers (ASSO), section Yverdon-les-Bains et environs.**
2. Genres de tir **De groupes et individuels sans rangeurs (le livret de tir sert de rangeur)**
3. Lieu **Stand de la caserne de Chamblon**
4. Date **Samedi : 09h00 à 11h45 / 13h30 à 16h00**
Ouverture des bureaux : 30 min avant les tirs.
Fermeture des inscriptions : 45 min avant la fin des tirs
5. Nombre de cibles **300 m : 10 cibles + 5 en réserve**
25 m : 2 portiques (1 portique = 5 cibles)

6. Participation	Les sections ASSO, les sociétés paramilitaires romandes, les sociétés de tir, les groupements de police, gendarmerie, gardes-frontières, etc. Les sections AOR, ASOR et UNP en relation avec notre section.
7. Règles de tir	Les règles du tir sportif (RTSp) de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.
8. Armes	Uniquement armes d'ordonnance. Le tireur est responsable du dérangement de son arme, à l'exception d'une rupture de matériel.
9. Catégorie d'armes	Une seule catégorie fusil , comprend toutes les armes d'ordonnance : - Fusil long - Mousqueton - Fass 57 (ordonnance 02) - Fass 57 (ordonnance 03) - Fass 90. Une seule catégorie pistolet Pistolet d'ordonnance 9mm, admis et autorisé pour le tir hors du service.
9. Positions	Fusil long couché bras franc Mousqueton (Mq) couché bras franc Fass 57 (ord02 et 03) sur bipied Fass 90 sur bipied Pistolet à 1 ou 2 mains
10. Compensation d'âge	Les vétérans et les séniors vétérans peuvent tirer toutes les cibles à 300 m avec le mousqueton en position couchée, appuyée. 3 supports avec appuis réglables seront à disposition dans le stand.
11. Assurances	Tous les membres des sections ASSO sont assurés par l'assurance militaire. Les autres participants sont assurés par leur propre assurance privée ou par l'assurance de leur société et renoncent par avance à toutes autres indemnités de la part des organisateurs.
12. Réclamations	Elles sont à adresser au comité le jour même du concours et seront tranchées directement par la commission technique. Chaque participant accepte ces dispositions.
13. Classes d'âge	Junior (J) (sans école de recrue) 15 à 20 ans Actif (A) 21 à 59 ans Vétéran (V) 60 et plus Sénior-Vétéran (SV) 70 et plus
14. Munitions	Elles seront délivrées sur place. Il est formellement interdit de tirer des munitions 9 mm, 5,6 et 7,5 autres que celles fournies par les organisateurs. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.

Règlement du concours de groupes

Participation	Les sections ASSO, les sociétés paramilitaires romandes, les sociétés de tir, les groupements de police, gendarmerie, gardes-frontières, etc. Les sections AOR, ASOR et UNP en relation avec notre section peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 5 tireurs. Les tireurs individuels sont admis. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme
Inscriptions	Elles sont à adresser à ASSO Yverdon et environ Rue de Montagny 6

1400 Yverdon-les-Bains

E-mail : didier.perret@asso-yverdon.com

Inscriptions groupe	40.- CHF à payer sur place ou sur le CCP CH34 0900 0000 1000 9102 1
Répartition	60% des finances d'inscription au 50% des groupes
Armes	Le tireur supporte seul les dérangements de son arme, à l'exception d'une rupture de matériel.
Mutations	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme.

Etabli par :
Le Comité d'organisation